Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

Délibération N°2014/ 018
Date de convocation : 06 février 2014
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille treize, le 12 février 2014 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (62 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Michel COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Eric DEGAND(S)
Nicole GOURMEZ(S)
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnés BERANGER
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Jean-Pierre MAILLARD
Christiane MARANDE
Anne-Sophie DUEZ-MERY
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Bernard VERMEIL
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Bernard PLET
Jean WECXSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSONIERE
Michaëlle LEGRAND
Cécile MERCIER
Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Michèle BRULANT
Gérard MOUILLARD(S)
Edith MENTION(S)
Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART
Francis GOURAUD
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE(S)
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERRE
Bruno MANNEL

[illegible] PRÉFECTORAL
PRÉVALOIS
14 FEV. 2014

Membres excusés (4) : Gérard BEZIN, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER et Bernard LECOLIER

Membres absents (6) : Alain RIQUET, Serge LEULIETTE, Marc PLATEAU, Pierre LEBLON, Hubert LEFEVRE et Jean-Pierre RICHEZ,

Arrivée de Monsieur Bruno MANNEL à 18h45 qui participe aux débats et vote

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les établissements publics et de coopération intercommunale de plus de 3500 habitants doivent débattre de leurs orientations budgétaires dans les 2 mois qui précédent le vote du budget.

Il n'y a aucun cadre décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur Serge SIMEON, Vice Président en charge des Finances présente le Débat des Orientations Budgétaires annexé ci-après.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 février 2014 et de la publication
Le 13 février 2014

Pour expédition conforme
Caudry, le 13 février 2014

Vu,
Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT
DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Communauté de communes du Caudrésis Catésis

Stratégie financière prospective 2014-2019 et orientations budgétaires 2014

Conseil communautaire

12 février 2014

SOUS PRÉFECTURE
14 FEV. 2014

MAZARS

1. Le contexte économique et financier

MAZARS

Le contexte économique et financier de 2013-2014

- Un redressement des finances publiques est engagé… dans un contexte économique de faible croissance
- Le déficit public global :
  - 2012 (réalisé) : 4,8%
  - 2013 (anticipé) : 4,1%
  - 2014 (prévu – Loi de Finances 2014) : 3,6%
- La Loi de Finances 2014 repose sur une hypothèse de croissance assez optimiste… le risque est donc de voir le redressement plus lent qu'anticipé … ce qui signifierait une accentuation de l'effort de redressement
- Un effort inédit est demandé aux collectivités locales… dans un contexte économique de faible croissance = une baisse de 1,5 Md d'euros en 2014 ET en 2015…
- L'annonce du Président de la République en janvier d'une réduction de 50 Mds d'euros supplémentaires des dépenses publiques induit un effort supplémentaire pour les collectivités locales (la baisse des dotations pourrait être portée à 3 Mds €)

Le contexte économique et financier de 2013

- Or les collectivités locales ne représentent qu'une faible part du déficit et de la dette publics :
  - Les administrations publiques locales (coll. locales au sens large, dans la définition de la comptabilité nationale) = 0,1 point de PIB en 2012
  - Les APUL = 10% de la dette publique globale
  - Les APUL = 13,6% des prélèvements obligatoires
  - Les collectivités doivent respecter la « règle d'or » (équilibre du budget par section / remboursement de la dette par des ressources propres)…

  … alors que l'Etat emprunte pour payer une partie de ses dépenses de fonctionnement
- Les collectivités sont des acteurs économiques majeurs :
  - 71% de l'investissement public
  - 21% dans la dépense publique globale
- Le risque : voir l'investissement local baisser et impacter fortement le secteur du BTP (entre autres) et donc le tissu économique local… qui a joué un rôle d'amortisseur depuis 2008

La baisse des dotations d'Etat

- Le contexte :
  - L'Etat souhaite que les collectivités locales participent au redressement des finances publiques, considérant que les concours financiers aux collectivités locales représentent entre 70 et 100 Mds d'euros dans le budget de l'Etat = « pacte de confiance et de responsabilité »
  - Une contrepartie : une hausse de la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) +109 M€ soit environ +4%

- Les modalités d'application de cette diminution – entre collectivités locales :
  - Le comité des finances locales a souhaité et obtenu que cette baisse impacte la DGF seule (40,2 Mds d'euros en 2014)
  - La baisse globale est répartie entre catégories de collectivités locales en fonction de leurs recettes totales : bloc communal (communes + EPCI) = 56%, soit 840 M d'euros (départements 476 M€ et régions 184 M€)
  - Entre communes et EPCI : 588 M€ pour les communes et 252 M€ pour les EPCI

La baisse des dotations d'Etat

- Les modalités d'application de cette diminution – au sein du bloc communal : (art. 132 et 133)
  - ► Pour les communes :
    - Impact sur la dotation forfaitaire
    - Répartition au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, diminuées des atténuations de produits (attributions de compensation, prélèvements FNGIR) et des produits liés aux mises à disposition de personnel dans le cadre de mutualisations de services entre EPCI et communes membres, pour le seul budget principal, en 2012 (derniers comptes de gestion disponibles au 1/1/2014)
  - ► Pour les EPCI à fiscalité propre :
    - Impact sur la dotation d'intercommunalité
    - Répartition au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, diminuées des atténuations de produits (attributions de compensation, prélèvements FNGIR) et des produits liés aux mises à disposition de personnel dans le cadre de mutualisations de services entre EPCI et communes membres, pour le seul budget principal, en 2012 (derniers comptes de gestion disponibles au 1/1/2014)

D'autres éléments de contexte

- Le contexte économique et social devrait continuer d'avoir un effet modérateur sur l'évolution des bases de fiscalité économiques.

- Le financement des collectivités locales s'est amélioré : elles n'éprouvent pas de difficulté pour se financer tant en volume qu'en prix (baisse des marges). La politique de la CDC est ici un signe positif (enveloppes à 2,25% sur 20 à 40 ans, indexées sur le taux du livret A, financement de projets)

2. La situation financière de la CC en 2013

MAZARS

La situation de la CCCC en 2013

- Les comptes 2013 ne sont pas encore connus avec précision.
- La section de fonctionnement présentera un excédent, y compris l'excédent reporté de 2012 (qui se montait à 3,1 M€)
- La section d'investissement présentera un déficit, lié au déficit reporté de 2012 et à l'absence d'emprunt.
- La CCCC verra son encours de dette diminuer.
- Le compte administratif prévisionnel 2013 sera présenté lors de la présentation du budget primitif 2014.

3. Enjeux prospectifs pour la CCCC et orientations proposées

MAZARS

3.1 La stratégie financière à définir… dans un contexte contraint et incertain

- La situation financière de la CCCC 2014 est impactée par la mise en œuvre de ses projets et le déploiement de ses compétences, dans un contexte contraint
- Sa contrainte structurelle se situe au sein de sa section de fonctionnement, plus qu'en investissement : ses ressources récurrentes sont moins dynamiques que ses charges qui sont marquées par une forte inertie
- L'excédent de fonctionnement à fin 2013 devra être utilisé avec soin pour traverser la période difficile qui s'ouvre et lisser les ajustements de dépenses et recettes de fonctionnement
- Le budget primitif 2014 :
  - ► Voté avant les élections pour des raisons pratiques (pour ne pas laisser à la prochaine assemblée la charge de voter un budget en moins de 15 jours – délai : 30 avril)
  - ► Budget de reconduction : la nouvelle assemblée pourra y apporter les modifications souhaitées en fonction de ses propres décisions… dans un contexte qui laisse néanmoins peu de marges de manœuvre
  - ► Budget primitif intégrant une reprise anticipée et non précédée du vote du compte administratif, compte tenu des délais

3.2 Quelques points clés 2014

► **La baisse de la DGF :**

- Baisse anticipée de 2% de la dotation de compensation (4,4 M€)
- Baisse anticipée de 11% de la dotation d'intercommunalité (2,4 M€)

	CCCC		Total
Recettes réelles de fonctionnement	33 341		33 341
Atténuations de produits	15 541		15 541
RRF nettes	17 800		17 800

Part EPCI rw dans le total national	0.073%
Baisse dotation interco EPCI 2014	252 000 000
Appliqué à la baisse des dotations EPCI 2014	184 895

0.55% des RRF
8 66% de la dotation d'intercommunalité 2013

► **L'évolution incertaine de la fiscalité communautaire (hors TEOM) :**

- Baisse annoncée de la CVAE : -10% (aucune transparence sur ces données communiquées en novembre, fortes réactions à travers la France compte tenu des baisses parfois annoncées, les notifications prochaines pourront être très différentes)
- Incertitude sur les autres taxes (taxe d'habitation très évolutive, CFE en lien avec les investissements des entreprises et impactée par la réforme de la CFE minimum)

3.2 Quelques points clés 2014

► **Le SYCTOMEC**

- La dissolution a été repoussée à fin 2014 compte tenu du processus juridique en cours de retrait des trois communes de la CCPS
- La diminution de la TEOM en 2013 a redistribué aux contribuables une partie significative de l'excédent constitué les années précédentes par le syndicat
- Le SYCTOMEC devra percevoir à partir de 2014 une contribution à la hauteur de ses besoins
- L'évolution sur les années suivantes dépendra des dépenses supportées directement par la CCCC au titre de cette compétence et du mode de financement choisi (TEOM / budget général / redevance spéciale)

3.3 Les enjeux pour les CCCC dans les proc

- **La CCCC est confrontée à des défis nombreux pour lesquels des décisions devront être prises :**
  - **Les questions clés pour les années 2014 et suivantes sont connues :**
    - **L'absolue nécessité d'opérer un diagnostic des compétences communautaires et d'abandonner celles qui ne sont pas prioritaires** ou dont la rentabilité n'est pas considérée comme satisfaisante (pas seulement en termes financiers).
    - **La nécessité de doter la CCCC de moyens de gestion adaptés** : moyens en personnel qualifié, procédures de gestion minimales, outils de pilotage de gestion (ressources humaines et finances particulièrement)
    - **La préparation d'un plan d'économies qui devra porter ses fruits le plus tôt possible**
    - **La mise en place d'une programmation des actions et des projets**, liant les dépenses générées aux capacités financières de la communauté

3.3 Les enjeux pour les CCCC dans les prochaines

- **Les questions clés pour les années 2014 et suivantes sont connues : (suite)**
  - Toutes les marges de manœuvre fiscales doivent être utilisées, même limitées
  - L'optimisation des modes de gestion est essentielle (réflexions externalisation / gestion en régie, optimisation des marchés publics)… mais cela nécessite de doter la CCCC des moyens de gestion au préalable

- **Dans une conjoncture normale, de telles décisions pourraient être reportées… mais l'environnement financier va continuer de se dégrader et nécessite de prendre rapidement certaines décisions**

- **D'autant plus que le budget primitif 2014 sera préparé et voté par l'équipe actuelle (compte des élections municipales de mars et de la mise en place décalée du nouvel exécutif car seule certaines communes seront concernées par le scrutin de liste et le fléchage)**

4. Conclusion

MAZARS

Conclusion

- **Dans un contexte de diminution des marges de manœuvre communautaires, la CCCC et ses communes membres disposent de leviers d'action :**
  - **Une péréquation financière qui constitue pour le territoire un apport financier important**... à utiliser avec soin... dans le cadre de relations financières communes / CCCC à optimiser
  - **Une politique fiscale à déterminer** en tenant compte de l'environnement et de ses incertitudes, en intégrant dans la réflexion la question d'une harmonisation progressive de la fiscalité
  - **Une optimisation des compétences communautaires** et de leurs modalités de mise en œuvre...en lien avec une mutualisation à développer (sous toutes ses formes), au bénéfice des communes et de la CCCC... l'Etat va y inciter très fortement
  - **Cette stratégie coordonnée pourrait être traduite dans un pacte financier et fiscal territorial**, à élaborer en 2014 par les nouveaux élus, en concertation CCCC / communes
- **La CCCC devra parallèlement se doter d'une organisation et d'une gestion à la hauteur des enjeux à la fois pour respecter le cadre légal en vigueur et assurer aux élus une efficacité dans les actions conduites**